

Montréal, le 15 décembre 2020

**Par dépôt électronique**

M<sup>e</sup> André Turmel  
Avocat  
Fasken Martineau DuMoulin  
S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
800 rue du Square Victoria, bureau 3500,  
C.P. 242  
Montréal (QC) H4Z 1E9

M<sup>e</sup> Yves Fréchette  
Avocat  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande de révision de la décision D-2020-146 rendue dans le dossier R-3888-2014  
Dossier Régie de l'énergie : R-4139-2020**

---

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (la Régie) vous confirme, par la présente, qu'elle tiendra une audience dans le dossier mentionné en objet le **29 janvier 2021 à compter de 9h00**, via l'application GoToMeeting. Les coordonnées de connexion vous seront fournies en temps opportun.

Par ailleurs, la Régie vous demande de lui faire parvenir vos plans d'argumentation et vos autorités **au plus tard le 22 janvier 2021 à 12 h.**

Veillez agréer, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml